

**« CELUY NE REGNE PAS QUI SON VOULOIR LIMITE »
FORTUNE D'UNE CONSTRUCTION RELATIVE
EN FRANÇAIS CLASSIQUE¹**

Gilles Corminboeuf

Fonds national de la recherche suisse (FNS), projet n° 139584
& laboratoire ATILF (CNRS et Université de Lorraine)

RÉSUMÉ

L'étude vise à déterminer quand et sous l'influence de quels facteurs les constructions relatives du type « Avant qu'ayons finé noz jours, Celuy viendra, qui doit venir », bien attestées en français classique, ont disparu pour faire place (à partir du milieu du XVII^e s.) aux constructions avec un démonstratif à forme renforcée (généralement par l'adverbe -là) du type « Celuy la est certes bien indigne de son accointance, qui contrepoise son coust, à son fruit ». Il s'agit d'identifier – si tant est que cela soit possible – le moment où la « bascule » a lieu, c'est-à-dire où il n'est plus possible d'utiliser celui sans lui adjoindre une forme renforcée comme -ci/-là (celui-là) ou sans le souder au relatif (celui qui).

ABSTRACT

This study aims to determine when and under which conditions French relative constructions such as « Avant qu'ayons finé noz jours, Celuy viendra, qui doit venir », well attested in classical French, disappeared (from the mid-seventeenth century) in favor of constructions with a reinforced demonstrative form (generally by the adverb -là) such as « Celuy la est certes bien indigne de son accointance, qui contrepoise son coust, à son fruit ». The moment of the linguistic change will be identified. That is to say the moment when it is no longer possible to use celui without adding a reinforced form such as -ci/-là (celui-là) to the demonstrative, or without binding it with the relative clause (celui qui).

¹ L'auteur remercie les relecteurs de la revue *Verbum* pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.

INTRODUCTION

En français classique, dans des constructions comme (1) et (2), le pronom relatif pouvait être situé à distance du pronom démonstratif avec lequel il entretient une relation de coréférence :

- (1) Avant qu'ayons finé noz jours, **Celuy** viendra, **qui** doit venir. (M. de Navarre 1544)²
- (2) Les Canonistes tiennent que **celui là** n'est pas hors des liens du Diable, **qui** s'embrouille aux guerres du monde. (Poissenot 1583)

Dans cette étude, je viserai à déterminer quand et sous l'influence de quels facteurs la construction du type (1) a progressivement disparu pour faire place à la construction avec un démonstratif à forme renforcée (*celui là*, dans 2).

Les configurations comme (3) et (4) – pourtant comparables au niveau superficiel – sont très différentes des cas (1) et (2), puisqu'il n'y a pas d'identité d'actant entre les deux procès :

- (3) Il se escrya devant tous et dist :
– O seigneurs de justice, vrays citoyens, laissez ces deux aller et me pendez. Car, pour vray, je suis *celluy qui* ay le cas commis et non eulx par conseil ne par faict. Chascun fut esbahy. **Celluy là** fut prins et mené devant le juge **qui** fut tout estonné et demanda pourquoy ilz estoient retournez. (*Le Violier des histoires rommaines moralisées* 1521)
- (4) **Ceux cy** firent bien le nombre de quatre mille hommes, **qui** passerent au Peloponese pour esmouvoir ceux du pays à s'eslever et prendre les armes contre les Turcs. (Vigenère 1577)

Dans (3), c'est le juge *qui fut tout estonné*, et non pas *celluy là* (qui fut prins). Dans (4), *ceux cy* et *qui* ne sont pas coréférents, le relatif *qui* anaphorisant *quatre mille hommes*.

L'exemple (5) présente également une construction distincte :

- (5) Ce mesme propos fut confirmé par Bias, Platon, et plusieurs autres sages philosophes. Mais qui me faict arrester à la production de tant de tesmoignages puis que de la sainte bouche *du Createur*, a esté dict, que plustost entreroit un chable de navire, dans le pertuis d'une esguille à couldre, que ne feroit un riche homme au royaume des cieulx ? **Celuy là** le dit, **qui** toute sa vie s'efforça distribuer et espandre ses biens aux pauvres. (Estienne 1561)

² Les exemples cités avec le nom de l'auteur suivi de la date de publication sont, sauf indication plus précise (par exemple le titre de l'œuvre), tirés de la banque de données *Frantext* (<http://www.frantext.fr/>).

Un référent est introduit dans l'avant-discours (*du Createur*) et le démonstratif *celuy là* vient l'anaphoriser. Mais la relative *qui toute sa vie...* est ici en quelque sorte apposée, avec le sens de *c'est lui qui le dit, lui qui...*

Le schéma de type (1)-(2), où la relative est séparée de son antécédent³ (un pronom démonstratif), est mentionné par Buridant pour l'ancien français :

Le démonstratif peut [...] être à distance de la relative : *Cil chevalier avalent les degrez / Cui li quens ot les garnemenz donez* (*Aliscans*, 2808-09) (= Alors dévalent les escaliers les chevaliers à qui le comte avait donné les équipements.) [...] la relative en *qui* peut être séparée de son antécédent : *Et se il est chose provee / Que sil en porte sa colee / Qui s'entremest d'autre engingnier* (*RenartR*, II, 4841-43) (= Et pourtant c'est une chose avérée que celui qui s'emploie à tromper autrui s'expose au retour de bâton). (Buridant 2000 : 137 ; 593)

Cette construction a pour ainsi dire disparu en français contemporain :

Exception faite des *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* (avec un *i-* dit 'prosthétique') de la langue juridique et de ses parodies, le français a perdu la faculté d'employer les pronoms déictiques *absolument*, c'est-à-dire privés du renfort des particules *-ci/-là* [...]. (Wilmet 2003 : 280)

Même renforcées par l'adverbe *-là*, les relatives comme (2) sont aujourd'hui très rares. On utilise plus volontiers la forme accolée *celui qui...* (voire *celui-là qui*), où le relatif est contigu au démonstratif⁴. En cherchant bien, on en trouve quelques occurrences en particulier dans l'œuvre de Claudel et dans celle de St-Exupéry :

- (6) **Celui-là** est incapable de quoi que ce soit **qui** n'a pas en lui un certain sentiment de la nécessité. (Claudel, *Le père humilié*, 1920)
- (7) Et **ceux-là** seuls me sont compagnons véritables **qui** se prosternent avec moi dans la prière. (St-Exupéry 1944)⁵

Ces relatives ont un aspect archaïsant et ne sont plus guère en usage en français du XXI^e siècle.

Dans cette étude, on voudrait déterminer – si tant est que cela soit possible – le moment où la « bascule » a lieu, c'est-à-dire où les démonstratifs du type *celui* ne sont plus utilisés de façon « absolue », i.e. sans leur adjoindre une forme renforcée comme *-ci / -là* (*celui-là*) ou sans les souder

³ Pour Riegel *et al.* (1994 : 487), *celui* ne joue pas le rôle d'un véritable antécédent. Pagani (2010) parle elle aussi de « relatives sans antécédent ». Pour ma part, je considérerai comme Buridant (2000) le démonstratif comme l'antécédent du relatif.

⁴ La forme accolée *celuy (là) qui* est bien attestée en français classique, elle coexiste avec les formes discontinues (§ 2.2).

⁵ Le schéma renforcé suivi de l'adjectif *seul* est le mieux représenté au XX^e siècle. Au XVIII^e siècle, ce schéma est déjà attesté dans près de 20% des exemples.

au relatif (*celui qui*). Les tours comme (1) sont attestés en tout cas jusque dans la première moitié du XVII^e siècle : on peut se demander quels facteurs sont à l'origine de la quasi-disparition du tour dans les siècles suivants, une évolution liée sans doute à une réinterprétation sémantique du paradigme des démonstratifs.

La question du renforcement du démonstratif dépasse le cadre de la construction étudiée et ne pourra être traitée ici que de manière partielle. Il faudrait en effet une recherche de plus grande ampleur pour déterminer si les variations observées dans cette construction relative sont également observables dans d'autres constructions et si c'est l'ancienneté de ce schéma qui entraîne localement un usage particulier des formes de démonstratifs.

La construction du type (1)-(2) – avec un pronom relatif qui « répond » à un pronom démonstratif – s'apparente à ce que l'on entend par « corrélation » dans les langues anciennes (et les langues slaves, cf. Inkova 2013)⁶ :

A relative clause construction in which the relative clause precedes the main clause and both are overtly marked, the relative clause by a WH-item and the main clause by a demonstrative, the whole thus being characterized by a structure along the lines of '*which one... that one*'. (Trask 1993, entrée « correlative clause »)

Les exemples étudiés ici présentent le démonstratif en position frontale, dans une organisation que Minard (1936) nommait le « diptyque inverse » (à propos du védique). La définition ci-dessus est celle de l'organisation en « diptyque normal » (le relatif, puis le démonstratif). Les diptyques de la prose védique sont bien sûr différents des constructions étudiées ici, et *a fortiori* des correspondants présumés en français contemporain (exemples 6-7). Les constructions qui coexistaient avec les diptyques du védique, ainsi que la valeur des unités linguistiques comme les démonstratifs et les relatifs sont différentes, ce qui fait qu'il n'y a en aucun cas une évolution linéaire, mais tout au plus un air de famille.

Ces relatives sont, à ma connaissance, peu étudiées pour elles-mêmes, mis à part par Pagani (2010), dont l'article a inspiré cette recherche.

⁶ Pagani (2010) et Corminboeuf (2013) rapprochent explicitement cette construction du phénomène de « corrélation ».

1. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES : CONSTITUTION DU CORPUS ET DÉLIMITATION DE LA STRUCTURE

1.1. La constitution du corpus

1.1.1. La période étudiée

Le corpus est issu – sauf mention d’une référence précise – de la banque de données *Frantext* et compte environ 600 exemples. L’étude porte sur les XVI^e et XVII^e siècles, marginalement sur le XVIII^e, mais cette construction est attestée bien avant, par exemple dans *Roland*, ainsi qu’au XIII^e siècle par exemple :

- (8) **Cil** sunt muntez **ki** le message firent. (*La Chanson de Roland*, fin XI^e s., cité par Pagani 2010)
- (9) Mais **chele** remaint toute sole / **Qui** souvent se prent par la gole. (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au Lion*, cité par Pagani 2010)
- (10) Mais de **celui** / Me plaing **qui** ne trueve nelui, / Tant ait estei ameiz de lui, (Rutebeuf 1249-1277)
- (11) **Celle** me faut **qui** me deüst amer. (*Ami et Amile*, début XIII^e s., cité par Marchello-Nizia 2006)

Même observation pour les constructions en *tel... qui...* dont il sera question *infra* (§ 1.2.3) :

- (12) **Teus** tient les dés **qui** giete pis ! (Bodel 1200)
- (13) **Tex** vaut petit **qui** molt se loe. (Chrétien de Troyes 1213)

L’empan chronologique sélectionné s’explique par le fait que le changement linguistique dont on a l’ambition de rendre compte a lieu entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle⁷.

1.1.2. Formes renforçables et formes non renforçables

Certains items ne sont pas renforçables, comme les pronoms *cil* et *tel* (les formes **cil-là* et **tel-là* ne sont pas attestées) :

⁷ Pour interroger la base *Frantext*, on a bien sûr tenu compte des nombreuses variantes orthographiques : *cil*, *cestuy*, *celluy*, *celuy*, *celui*, *cettuy cy*, *cestuy-ci*, *cestuy-là*, *celuy la*, *celuy-là*, *ceulx*, *ceux*, *ceux-là*, *ceux cy*, *ceste*, *celle*, *celle icy*, *celle ici*, *celles*, etc. Guillot (2003) a montré pour un texte du début du XV^e siècle que les variantes orthographiques qu’elle rencontrait pour les déterminants au masculin singulier (*celui*, *icelui*, *cest*, *cestui* et *ledict*) étaient investies de fonctions textuelles distinctes. Dans mon corpus, je n’ai pas pu (ou pas su) identifier de stratégie de systématisation des variantes orthographiques.

- (14) Or **cil** n'a rien de genereux **qui** peut recevoir plaisir où il n'en donne point : c'est une vile ame, qui veut tout devoir, et qui se plaist de nourrir de la conference avec les personnes auxquelles il est en charge. (Montaigne 1592)
- (15) **Tel** a la veuë claire, **qui** ne l'a pas droite ; (Montaigne 1592)

Cela a évidemment une incidence lorsqu'on veut déterminer la proportion de constructions à renforcement par rapport aux constructions sans renforcement du pronom.

1.1.3. Variation sur le relatif

Le relatif *qui* est très majoritaire dans le corpus, contrairement à *lequel* (7 exemples), *dont* (5 exemples) et *que* (1 seul exemple) :

- (16) Or **ceux-là** semblent aussi philosopher juste, **lesquels** dans l'explication de qualitez ont recours à un mode de la substance ; (Bernier 1684)⁸
- (17) Qu'un second deluge s'appreste, / qu'on n'entende sur nostre teste / que des tonnerres éclater, / dessous leurs rages forcenées / **celuy** n'a rien à redouter / **dont** les fautes sont pardonnées. (Racan 1660)
- (18) **Celuy** me fuyt **que** j'aime et **que** je suys. (M. de Navarre 1541)

1.2. Les constructions apparentées

La construction étudiée présente des points communs avec plusieurs autres structures qui coexistent dans le même empan synchronique, ce qui crée une situation variationnelle complexe. Il est instructif de confronter notre construction à d'autres structures qui faisaient jadis système avec elle.

1.2.1. Le « diptyque normal »

Un tropisme fait que l'organisation en « diptyque normal » (Minard 1936) – i.e. avec le relatif en tête – est fortement sous-représentée (2,5% des exemples) par rapport au « diptyque inverse ». En tout et pour tout, je n'ai pu glaner qu'une dizaine de constructions de ce type, dont voici quelques exemples :

- (19) Et **qui** est le plus malade et ne peult aller, **celuy** me faudra brusler. (anonyme 1530)

⁸ La présence du relatif *lequel* n'implique pas que le démonstratif soit renforcé :

Celuy est riche d'esprit **lequel** a ses richesses dedans son esprit, ou son esprit dedans les richesses ; (St François de Sales 1619)

Et il est compatible avec la solution accolée {démonstratif renforcé + *lequel*} :

Sont-ce **ceux-là lesquels** ont usé finement des effects merveilleux qu'on voit au monde naistre ? (Mersenne 1624)

- (20) Ainsi, **qui** s'y veult arrester, / **Celuy-là** ne peult eviter / Le joug de la trop sottte loy / Qu'une femme porte avec soy ; (Grévin 1562)
- (21) Mais **qui** se presente, comme dans un tableau, cette grande image de nostre mere nature en son entiere magesté ; **qui** lit en son visage une si generale et constante varieté ; **qui** se remarque là dedans, et non soy, mais tout un royaume, comme un traict d'une pointe tres delicate : **celuy-là** seul estime les choses selon leur juste grandeur. (Montaigne 1592)
- (22) **Qui** sçait que du serpent la rondeur infinie / Rend des plus durs remparts la hauteur aplanie, / **Celuy** ne fonde point son appuy tellement / Sur un homme fragil qu'en son esbranlement / Il tombe quand et luy desolé sans remède. (Schélandre 1608)

Le « diptyque normal » était parfois non renforcé, comme le montrent (19) et (22)⁹.

Au XX^e siècle, l'organisation en « diptyque normal » est également attestée, mais très marginalement :

- (23) **Qui** n'a jamais joué d'une certaine virtuosité verbale, abusé de l'entraînante volubilité des mots, **celui-là** pourra se dire innocent des espérances insensées qu'il suscite. (Jankélévitch 1957)

1.2.2. Les modèles en « il... qui » et en « qui... il »

Pagani fait voisiner de manière pertinente des structures qui coexistent avec les tours du type (1) et (2). C'est le cas de ce qu'elle nomme le « modèle *il... qui* », qui selon elle, se maintient jusqu'au XVI^e siècle et « apparaît essentiellement dans des propos sentencieux » (2010 : 244) :

- (24) **Il** est assez maistre du corps, / **Qui** a le cuer à sa commande. (Marot, cité par Pagani 2010)

A propos du « modèle *qui... il* » comme (25), Pagani (2010 : 243) écrit que « dès l'époque ancienne, la relative s'oriente clairement vers une saisie générique, propice à l'expression de sentences et de proverbes » :

- (25) **Qui** a appris à mourir, **il** a desappris à servir. (Montaigne, cité par Pagani 2010)

La construction du type (1)-(2) est également spécialisée pour l'expression de formules sentencieuses (*infra*, § 4.1). Le modèle *qui... il* (avec le relatif en tête) est plus fréquent, plus productif que le modèle *il... qui*. En

⁹ Pagani (2010 : 248) sous-entend toutefois que le discours normatif (en particulier chez Estienne) avait, déjà au milieu du XVI^e siècle, fait passer du côté de la norme la forme renforcée dans le diptyque normal, anticipant sur le sort qui sera réservé ultérieurement au « diptyque inverse » (*infra*, § 6). Cela argumenterait en faveur de la non équivalence des deux stratégies de linéarisation (diptyque normal vs inverse). Le relatif est ici projetant, ce qui n'empêche pas le renforcement de l'élément saturateur, au contraire : on attend une forme de détermination.

revanche, on a vu à propos de notre construction que le schéma *celui(-là)...* *qui* (avec le démonstratif en tête) est beaucoup plus fréquent que le schéma *qui... celui(-là)*.

Concernant l'organisation en diptyque normal, il convient de rappeler que dès l'ancien français, et surtout en moyen français, le tour *qui... il* n'était pas limité à notre construction, ni au modèle *qui... il* étudié par Pagani, mais qu'il sert également (avec le conditionnel ou le subjonctif) pour signifier l'hypothèse : *qui voudrait... il pourrait...* (= *si on voulait... on pourrait...*).

Il existe des versions héritées de ce « modèle *il... qui* ». Avec un clitique (ou un quantificateur), la coalescence est impossible (**Il qui n'a guère de bien est pauvre*) :

- (26) **Il** n'est pas pauvre **qui** n'a guère de bien, mais celui seul qui n'est content de rien. (proverbe)
- (27) Quel désordre, mon Dieu, quel désordre ! Il n'y a pas que moi qui ai perdu mon image. Tout un siècle ne peut plus comparer son âme à ce qu'il voit. Et **nous** nous comptons par millions **qui** sommes les enfants égarés de l'immense divorce. (Aragon, *La mise à mort*)
- (28) **Tout** est bien **qui** finit bien. (traduction du titre d'une comédie de Shakespeare)

Dans la langue contemporaine, le clitique frontal est en général omis, comme le montrent les exemples de Cioran et de Malet ci-dessous

- (29) Se détruit **quiconque**, répondant à sa vocation et l'accomplissant, s'agite à l'intérieur de l'histoire ; **celui-là** seul se sauve **qui** sacrifie dons et talents pour que, dégagé de sa qualité d'homme, il puisse se prélasser dans l'être. (Cioran, *La tentation d'exister*)
- (30) N'est pas trompé **qui** veut. Faut avoir une belle gonze, pour ça. (Malet, *Sueur aux tripes*)

Dans (29), le sujet de *se détruit* est absent ; la construction à rejet de la relative apparaît à la suite pour fonder le contraste (*se détruit* vs *se sauve*).

La coalescence n'est possible que quand le premier terme est un SN (**un homme qui sait son chemin ne disparaît pas**) :

- (31) Disparus / Comment disparus ? / **Un homme** ne disparaît pas / **qui** sait son chemin / et le chemin de sa maison / **un homme** ne disparaît pas / **qui** sait que sa femme l'attend à la maison. / **Un garçon** ne disparaît pas / **que** sa mère a envoyé aux commissions. (Delbo, « Les folles de mai », in *La mémoire et les jours*)

C'est aussi le cas dans ce fragment de la fin du XVII^e siècle :

- (32) [...] **cette proposition là** est vraie, **qui** enonce quelque chose est, qui est, ou quelque chose n'est pas, qui n'est pas : **celle là** au contraire est fausse, **qui** enonce quelque chose est, qui n'est pas, ou quelque chose n'est pas, qui est. (Bernier 1684)

En français contemporain, si le démonstratif est séparé du relatif, c'est généralement au moyen d'un adverbe (*celui-là* {même / précisément / seul} *qui...*)

1.2.3. Le cas de la construction en *tel*

Les tours en *tel* constituent depuis longtemps un moule parémique :

(33) **Tel** en mesdict, **qui** pour soi la désire (Marot, cité par Pagani 2010)

(34) **Tel** est pris **qui** croyait prendre. (proverbe)

A ce propos, Buridant parle du

pronominal cataphorique *tel*, dans la construction en *teus qui*, plus fréquemment *teus... qui*, le plus souvent au singulier, dans laquelle la proposition en *qui* n'est pas une simple relative déterminative, en ce qui concerne sa portée sémantique. Ce phénomène s'observe surtout dans l'expression des conclusions morales, des aphorismes, des proverbes. Dans cette construction, la proposition en *qui* occupe une position marquée en fin de phrase en exprimant le fait informativement ou affectivement le plus important : le fait connu, ou thématiquement posé, et le prédicat dans la subordonnée en *qui*, selon une interversion expressive (ce qui, logiquement, devrait figurer dans la subordonnée va dans la principale et ce qui devrait être exprimé dans la principale va dans la subordonnée déplacée). Ainsi dans les proverbes en *tel... qui*. Comparer : **Qui** ne peiche si encort / **Teus** ne peiche qui encort (Proverbes, 2034) (= Tel n'a point péché qui est puni). **Tel** quide autre engigner **ki** engigne sei meïsmes (ibid., 2338) (= Tel s'imagine tromper autrui qui se trompe soi-même). (Buridant 2000 : 593-594)

On notera d'une part que l'auteur souligne la spécialisation du tour comme forme sentencieuse, qu'il lui attribue d'autre part une structure informationnelle du type « thème + rhème », et enfin qu'il atteste l'organisation en « diptyque normal » (**Qui** ne peiche si encort / **Teus** ne peiche qui encort)¹⁰.

Après avoir mentionné les structures qui « font système » avec la construction à relatif différé, la situation variationnelle sera traitée sous un autre angle, celui des modalités d'agencement syntagmatique du couple *celuy(-là)... qui*.

¹⁰ Arnould et Nicole citent un autre cas apparenté à un « diptyque normal » avec un calque des corrélations latines en *qualis... talis...* :

Quelle est la vie, **telle** est la mort. (*La logique ou l'art de penser* 1662)

2. LA SITUATION VARIATIONNELLE

2.1. Les constructions à attribut de l'objet et à l'infinitif

Les constructions apparentées exposées ci-dessus (§ 1.2) ne seront pas prises en compte dans l'analyse quantitative présentée *infra* (§ 3). En revanche, les constructions à l'infinitif (35)-(36) et à attribut de l'objet (37)-(38) ont été intégrées dans les comptages, bien que l'élément inséré entre le démonstratif et le relatif ne soit pas une forme verbale tendue :

- (35) Toutes Personnes de bon Esprit entendront assez, que cela, que j'ay dict pour la deffence de notre Langue, n'est pour decourager aucun de la Greque, et Latine : car tant s'en fault, que je soye de cete Opinion, que je confesse, et *soutiens celui* ne pouvoir faire œuvre excellent en son vulgaire, *qui* soit ignorant de ces deux Langues, ou *qui* n'entende la Latine pour le moins. (du Bellay 1549)
- (36) [...] aussi par le contraire *estimé-je celui* n'estre pas bon naturaliste *qui* nous veut faire accroire qu'il y a de la fumée sans feu. (Léry 1578)
- (37) Je n'*estimeray* jamais *celuy-là* sage *qui* se creve les deux yeux pour en oster un à son ennemy. (d'Urfé 1627)
- (38) Si l'on demande aussi d'où vient le sentiment du son aigu, et du grave, du son fort, et du foible ? Il est demesme constant que cela ne vient pas de la rapidité, ou de la lenteur du mouvement, comme l'a voulu Aristote, mais que le son frappant l'organe par des coups plus frequens se fait *sentir* aigu, *celuy là* grave *qui* le frappe par des coups moins frequens, *celuy là* fort et violent *qui* en un mesme temps frappe l'organe par beaucoup de coups, *celuy là* foible et debile *qui* la frappe par une moindre quantité de coups. (Bernier 1684)

La construction à l'infinitif constitue en quelque sorte la forme ancienne de la construction à attribut de l'objet. Les formes à l'infinitif sont antérieures et ne sont en général pas renforcées, contrairement aux formes à attribut de l'objet, plus récentes et préférentiellement renforcées. Les verbes observés avec l'attribut de l'objet (*estimer, appeler, juger, tenir, croire*) sont par ailleurs plus ou moins les mêmes qu'avec l'infinitif (*dire, soutenir, estimer, confesser, tenir, entendre, sembler, avouer*), ce qui constitue un argument pour associer les deux formes¹¹.

¹¹ Les exemples à l'infinitif sans rapport avec l'attribut de l'objet ont également été conservés dans le corpus :

Et avoyent cela en grande reverence noz anciens, qu'il n'estoit loysible de occuper plus de terre que ce que on leur avoit limité, ayans beaucoup d'observances qui aujourdhuy ne sont, comme : *celuy* estre mauvais laboureur, *qui* achetoit ce que son champ luy pouvoit produire ; (Fail 1547)

L'exemple (39) présente une construction attributive avec un infinitif (*celuy estre inconstant, qui...*) enchâssée dans une construction du type (1) (*celuy conclut fort bien, qui...*) :

- (39) Si aymer le contraire de ce que l'on a aymé est inconstance, et si la laideur est le contraire de la beauté, il n'y a point de doute que **celuy** conclut fort bien, **qui** *soustient* **celuy** estre inconstant, **qui** ayant aymé un beau visage, continue de l'aymer quand il est laid. (d'Urfé 1610)

Il s'agit indéniablement de deux manifestations de la même construction.

2.2. Trois constructions en concurrence

Trois constructions coexistent aux XVI^e et XVII^e siècles (les schémas α , β et γ) :

(α) Un schéma ancien, non renforcé :

- (40) Filles, **celuy** vous voye, **Qui** peult donner tout bien d'un seul regard. (M. de Navarre 1542)

$$[Celuy]_{SN} + SV_2 [qui + SV_1]_{SN}$$

Le syntagme nominal (SN) discontinu *celuy... qui...* englobe le syntagme verbal (SV₂).

(β) Une construction à forme renforcée qui constitue le schéma « moderne », appelé à supplanter le schéma (α) :

- (41) Xenocrate [...] dit que **celuy-là** est heureux **qui** se trouve doué d'une bonne ame, [...] (Bernier 1684)

$$[Celuy-là]_{SN} + SV_2 [qui + SV_1]_{SN}$$

(γ) Une construction où le pronom démonstratif est accolé au relatif (avec ou sans forme renforcée) ; il s'agit du schéma que j'appellerai « contemporain », le seul à être commun au XXI^e siècle :

- (42) Et **celuy qui** le plus furieusement se courrouce est l'homme du plus grand cueur. (Vienne 1548)¹²

$$[Celuy [qui + SV_1]]_{SN} + SV_2$$

¹² *Celui-là qui*, déjà stigmatisé par Vaugelas (*infra*, § 6), est réputé faire pléonasme. Sandfeld (1965, t.1. : 99-100 et t.2. : 230) y voit par exemple un tour populaire. Mais la poésie d'Aragon ne saurait être tenue pour « populaire » :

Que **celui-là qui** me hait vienne et me tue. (Aragon, *Les chambres*)

Cette troisième forme est également bien attestée dans la strate chronologique étudiée. Dans cette version (γ) où le démonstratif est accolé au relatif (*celuy qui...*), le sujet est déterminé avant que l'on prédique sur lui. Dans les versions dégroupées (α), on prédique sur un sujet sous-déterminé, avant la détermination ultérieure de celui-ci au moyen de la relative.

2.3. Une variation diaphasique

Chez un même auteur, on peut observer l'occurrence de plusieurs variantes :

- (43) LE PROPHETE
 Donc apelles tu faute, ô aveugle Aristarque,
 De retirer sa vie hors des mains de la Parque ?
 ARISTARQUE
Qui craint la mort, **celuy** n'est d'un courage fort.
 LE PROPHETE
 Y at-il animal qui ne craingne la mort ?
 ARISTARQUE
Celuy la craint, en **qui** la raison est esteinte,
 Mais l'homme ayant raison n'en doit avoir de crainte.
 LE PROPHETE
 J'appelle **cestuy-là** bien fol et temeraire
Qui s'expose à la mort, s'il n'en est nécessaire.
 ARISTARQUE
 J'apelle **cestuy-là** lasche et de peu de cueur,
Qui craint, sans qu'il y aye occasion de peur.
 LE PROPHETE
 Chascun ne peut prevoir le malheur qui nous guette. (La Taille 1573)

La première occurrence (**Qui** craint la mort, **celuy** n'est d'un courage fort) – avec la relative en position frontale – est organisée en « diptyque normal », très peu usité. La seconde occurrence (**Celuy** la craint, en **qui** la raison est esteinte), non renforcée, représente le schéma ancien (α). Les deux dernières occurrences (*J'appelle **cestuy-là** bien fol et temeraire / **Qui** s'expose à la mort, s'il n'en est nécessaire* et *J'apelle **cestuy-là** lasche et de peu de cueur, / **Qui** craint, sans qu'il y aye occasion de peur*) représentent la variante renforcée (β), i.e. la variante moderne appelée à supplanter celle de type (α). Dans les constructions renforcées de l'exemple de La Taille c'est un attribut de l'objet et non un syntagme verbal qui est logé entre le démonstratif et le relatif (cf. *supra*, § 2.1).

Les variantes observées dans cet exemple sont peut-être motivées par des contraintes métriques, voire morphosyntaxiques ; ainsi, le pronom *en* dans **Celuy** la craint, en **qui** la raison est esteinte semble exclure l'organisation en diptyque normal (avec la relative en tête).

Comme de nombreux auteurs de son époque, La Taille utilise plusieurs variantes. Dans mes données des XVI^e et XVII^e siècles, il y a 57 auteurs pour lesquels le corpus compte plus d'un exemple de cette construction. Et sur ces 57 auteurs, 30 seulement n'utilisent qu'une seule variante¹³. Cela montre que le système est en situation de variation.

Voyons deux autres illustrations de cette composante variationnelle de la problématique. L'exemple (44) présente dans un premier temps le schéma (β) (*Celuy-là se repent qui dit leurs veritez*), puis le schéma (γ) (*Celui qui en dit bien trahit sa conscience*) :

- (44) **Celuy-là** se repent **qui** dit leurs veritez,
Celui qui en dit bien trahit sa conscience : (d'Aubigné 1630)

Dans (45), le schéma (β) précède également le schéma (γ). A la fin de l'extrait, dans la parenthèse, on notera la présence du « modèle *qui... il* » étudié par Pagani (2010) :

- (45) [...] ; lequel estat, ayant la charge des loix et souveraine autorité des biens et des vies, face un corps à part de celuy de la noblesse ; d'où il avienne qu'il y ayt doubles loix, celles de l'honneur, et celles de la justice, en plusieurs choses fort contraires (aussi rigoureusement condamnent celles-là un démenti souffert, comme celles icy un démenti revanché) ; par le devoir des armes, **celuy-là** soit dégradé d'honneur et de noblesse **qui** souffre un'injure, et, par le devoir civil, **celuy qui** s'en venge, encoure une peine capitale (*qui s'adresse aux loix, pour avoir raison d'une offence faite à son honneur, il se deshonne ; et qui ne s'y adresse, il en est puny et chastié par les loix*). (Montaigne 1592)

Ces variantes cohabitent donc dans le même empan synchronique. La structure (α) – bien attestée jusqu'en français classique – a aujourd'hui disparu. Les rares exemples contemporains sont du type (β), c'est-à-dire qu'ils comportent la forme renforcée¹⁴. Les modèles en *il... qui* et en *qui... il*

¹³ Les auteurs qui utilisent *les deux variantes* (renforcée et non renforcée) sont : du Saix, Vienne, du Bellay, Brués, Calvin, Yver, la Taille, Jodelle, Lavardin, Alcripe, la Gessée, Poissenot, Matthieu, Montaigne, Charron, des Croix, Montchrestien, Pasquier, Esternod, Sigogne, de Sales, Camus, Garasse, Gournay, d'Urfé, d'Aubigné, Lorens. – Les auteurs qui n'utilisent *que la variante non renforcée* sont : de Navarre, Scève, Corrozet, la Péruse, Boaistuau, Grévin, Palissy, Filleul, Belleau, Baïf, Bèze, Garnier, Tyard, Montreux, Serres, Régner, l'Estoile, Schélandre, Rotrou, Scudéry, Racan, Tristan l'Hermite. – Les auteurs qui n'utilisent *que la variante renforcée* sont : Estienne, Dupleix, Mersenne, Sorel, Senault, Naudé, Corneille, Bossuet, Bernier.

¹⁴ A l'exception unique de cet exemple de Barrès, à l'intérieur d'un discours direct où il s'agit de célébrer la tradition, ce qui explique sans doute le choix de la variante ancienne :

Il y a là un son de vérité, une nuance de piété pour la patrie. Les chevaliers gaillards. Les journaux du front. Les comédies qu'ils improvisent. Les chansons qu'ils créent. Chez nous le type le plus populaire, et le plus fréquent, le mieux plaisant, c'est celui qui allie le courage et la verve, l'esprit joyeux et le mépris de la mort. « On dit que gaillard et gaillardise viennent des *a gallica audacia* et que **ceux** sont appelés gaillards

mentionnés par Pagani sont également très peu attestés aujourd'hui (cf. *supra*, ex. 26 à 30). Une situation variationnelle complexe a donc débouché sur une sélection-élimination de variantes.

3. L'ANALYSE QUANTITATIVE

En comparant plusieurs images du système dans le temps, on peut esquisser les contours de la réorganisation de cette micro-zone du système de la langue.

Les choix opérés pour la périodisation dans le tableau ci-dessous demandent une justification, dans la mesure où les dates ne correspondent par exemple pas au bornage habituel du français préclassique. C'est notamment la borne 1590 qui peut apparaître insolite. Ce choix s'explique par la volonté de tenir compte d'une caractéristique de notre corpus : la banque de données Frantext donne pour les *Essais* de Montaigne (datés de 1592 par Frantext) 25 exemples de notre construction (sur les 109 récoltés sur Frantext pour cette période), ce qui surreprésente cet auteur dans le corpus. Par ailleurs, cet auteur privilégie massivement le schéma « moderne » (voir *infra*). Couper à 1590 permet de ne pas « aplatir » l'évolution présumée en réunissant les occurrences dues à Montaigne dans une même période (période « de transition » B ci-dessous), et en soulignant la modernité. On aurait pu bien sûr fusionner les périodes A et B, mais il aurait quand même été souhaitable de souligner la quantité et la singularité des occurrences tirées des *Essais*.

	Période A : 1500-1590		Période B : 1591-1619		Période C : 1620-1699		Période D : 1700-1799	
Exemples non renforcés	120	77,9 %	69	63,3 %	36	31,9 %	1	1,1 %
Exemples renforcés	34	22,1 %	40	36,7 %	77	68,1 %	94	98,9 %
Total des exemples	154	100 %	109	100 %	113	100 %	95	100 %

qui courageusement entreprennent quelque chose tant aventureuse soit-elle », mais cela s'entend aussi de celui qui est plein d'allégresse et de vivacité, car cet esprit et cette bravoure s'allient depuis toujours en France. C'est la gaieté. Les mots épiques par leur gaieté en plein danger. (Barrès 1918)

Tableau 1 : le ratio des constructions non renforcées et renforcées, du XVI^e au XVIII^e siècle¹⁵.

Dans la **période A**, le rapport est d'un quart (d'exemples renforcés) à trois-quarts (d'exemples non renforcés).

Dans la **période B**, la proportion s'équilibre (rapport d'un tiers d'exemples renforcés à deux-tiers d'exemples non renforcés). Cependant, sur 40 exemples renforcés en tout, 20 sont dus à Montaigne : si on retire Montaigne des comptages, on obtient le même ratio que dans la période précédente (77% d'exemples non renforcés, 23% d'exemples renforcés). Durant cette période pivot, l'inversion du rapport de dominance est en germe. Un auteur comme Montaigne renforce presque toujours, un auteur comme Montreux jamais.

Dans la **période C** en revanche, le renforcement se généralise à partir de 1650, ce qui a pour conséquence que le rapport s'inverse. C'est donc à cette période que le changement linguistique se concrétise. Si on retire la petite vingtaine d'exemples d'Urfé – qui renforce dans moins de 30% des cas –, le ratio devient exactement le symétrique de ce que l'on trouvait dans la période A : 23,4% d'exemples non renforcés et 76,6% d'exemples renforcés. Montaigne anticipe le changement linguistique, alors que d'Urfé perpétue le modèle ancien¹⁶.

La **période D** atteste la disparition du modèle ancien (non renforcé).

Il convient cependant de rester prudent avec ce que l'on tire de ces chiffres, en l'absence de la prise en compte des genres textuels dont sont issues les données. Dans la suite de l'étude (§ 4 à 6), on privilégiera une approche qualitative.

4. RENDEMENTS FONCTIONNELS DE LA STRUCTURE

4.1. La spécialisation parémique

L'éviction du modèle ancien est contemporaine de la spécialisation (dans l'expression de formules à vocation parémique) et, conséquence de cette spécialisation, de la raréfaction de la construction :

Au XVI^e siècle, [...] la séquence disjointe [...] se raréfie et se spécialise dans l'expression de maximes et de jugements de valeur, alors que dans les états

¹⁵ Le tableau ne prend pas en compte les cas suivants : les exemples apparentés au « diptyque normal », ceux avec *tel* ou *cil*, les modèles *qui... il* et *il... qui*, et les (rares) occurrences ambiguës.

¹⁶ Faut-il y voir une variation dialectale ouest vs est de la France ? Montaigne – qui renforce presque toujours – est bordelais, alors que d'Urfé – qui a une préférence nette pour le modèle ancien – est forézien. Le grammairien lyonnais Meigret affiche lui aussi sa préférence pour le modèle ancien (*infra*, § 6). On peut se demander s'il n'y a pas chez certains auteurs une forme de conservatisme dialectal.

antérieurs de la langue [...] le tour pouvait figurer dans un contexte neutre et spécifique. [...] le féminin se raréfie au profit du masculin qui propose une saisie plus abstraite. [...] Au XVII^e siècle, les emplois de la séquence *celui... qui* relevés dans *La Sylvanire* d'Honoré d'Urfé concernent exclusivement le masculin générique. (Pagani 2010 : 246-247)

Mon corpus confirme les observations de Pagani, le dernier exemple au féminin datant de 1609. Les exemples au masculin pluriel (avec *ceux-là*) perdurent en revanche assez longtemps. La restriction d'emploi concerne donc davantage le genre que le nombre.

Il est manifeste que beaucoup d'exemples présentent des formes sentencieuses (dictons, proverbes, etc.), ce que montrent les éléments soulignés en italique dans les exemples ci-dessous :

- (46) Mais ainsi que nous sommes tous humains, nez pour mourir, aussi *c'est chose seure*, que **celuy** ne se peut dire né, **qui** nasquit pour luy seul. (Lavardin 1578)
- (47) À propos ou hors de propos, il n'importe, *on dict en Italie, en commun proverbe*, que **celuy-là** ne cognoit pas Venus en sa parfaite douceur **qui** n'a couché avec la boîteuse. (Montaigne 1592)
- (48) *L'on dict que* **celuy** peut impunement mentir **qui** vient de loing. (Pasquier 1613)

Certaines structures très proches les unes des autres trahissent un moule parémique :

- (49) **Celuy** ne regne pas **qui** son vouloir limite : / Aux Rois qui peuvent tout, toute chose est licite. (Garnier 1585)
- (50) **Celuy** ne regne pas **dont** le vueil est forcé. (Montreux 1601)
- (51) **Celuy** ne regne pas **qui** est serf de la peine. (Montreux 1601)

Il convient de rapprocher ces formules sentencieuses des cas d'attribution des propos à une autorité (*Socrate, le philosophe*) :

- (52) *Socrate te respondroit*, que tout ainsi que **celuy** n'est pas bon berger **qui** gaste et diminüe son troupeau : Semblablement **celuy** n'est pas bon gouverneur de la republique **qui** diminüe et corrompt les citoyens. (Brués 1557)
- (53) c'est un eloge d'honneur, qu'on a donné à tous les honnestes hommes, quand on a dit qu'ils sont amis de la nature, et qu'il a esté *dit par le philosophe*, que **celuy** ne peut manquer **qui** se gouverne par la nature : en fin on peut dire de *cette maxime*, ce que disoit Tertullian de la fausse religion des payens, [...]. (Garasse le Père 1623)

Les exemples contemporains sont souvent du même type, à témoin ce mot à vocation sentencieuse que Mercanton attribuait à un poète arabe :

- (54) Je me demande avec surprise, dit un poète arabe, comment **celui-là** peut mourir, **qui** n'aime pas. (Mercanton, in F. Jotterand, *Pourquoi j'écris* 1971)

Pagani (2010 : 249) attribue à ces structures la fonction d'« ériger en vérité universelle une opinion particulière », tirant parti de ce qu'il convient d'appeler un patron parémique. Ce sont donc des constructions particulièrement incisives au plan argumentatif.

4.2. Les avantages fonctionnels du rejet de la relative

En opposant les structurations (α) et (β) à la structure liée (γ) on veut saisir les rendements fonctionnels de ce type de linéarisation consistant à différer la relative. (Au § 5, on comparera la solution non renforcée α à la solution renforcée β).

4.2.1. Détermination complexe de la relative

La construction à relative différée autorise une détermination complexe de la relative (55), ou – situation plus commune encore – la juxtaposition ou la coordination de plusieurs relatives (56)-(57) :

- (55) [...] : et de dire en parlant aux fleurettes escluses, « **celuy** est presque Dieu **qui** cognoist toutes choses, esloigné du vulgaire, et loin des courtizans, de fraude et de malice impudens artizans. [...] » (Ronsard 1584)
- (56) Las ! ce n'est pas assez de s'estendre bien loing,
De courir l'Univers de l'un à l'autre coing
Tenir toute la terre à nostre main sugette,
Et voir sous mesme joug l'Ethiope et le Gete.
Celuy commande plus, **qui** vit du sien contant,
Et **qui** va ses desirs par la raison domtant :
Qui bourreau de soymesme apres l'or ne soupire,
Qui ne convoite point un outrageux Empire. (Garnier 1585)
- (57) [...] **celui là** est addonné à paillardise **qui** a la chair blanche, **qui** est fort velu, mesmement au ventre et pres les temples, **qui** a les cheveux droits et grossiers, les yeux gros, noirs, et lascifs. (Dupleix 1607)

Dans l'ensemble des données collectées, le premier terme est presque systématiquement plus court que le second¹⁷.

Si on postule une structure informationnelle du genre « **Celuy** [thème] **qui** [rhème] », on peut voir dans cette construction un expédient pour promouvoir informationnellement la (ou les) relative(s) postposée(s).

¹⁷ L'exemple suivant est le seul du corpus où le premier terme est incontestablement plus long que le second :

Bref, **celuy** ne merite estre accepté de Dieu, et est indigne de son amour et de profession de vertu, **qui** faict cas des biens de ce monde. (Charron 1601)

L'exemple (58) illustre cette structuration informationnelle :

- (58) Puis que nous confessons ingenuëment que *celuy qui* transgresse l'ordonnance des roys, *merite le chastiment*, lequel est porté par la loy, telle qu'est la mort que **celuy-là** à merité, **qui** a tué quelqu'un injustement. (Mersenne 1624)

Dans (58), *merite le chastiment* est en position de rhème, puis dans notre construction, *la mort que celui-là à merité* est placé hors rhème (puisque déjà thématisé) et c'est la relative qui est promue informationnellement. Les cas de progression « à thème linéaire » (Combettes 1983) comme (58) sont bien attestés dans le corpus.

4.2.2. Contraste de rhèmes

Les nombreuses structures comparatives collectées suggèrent qu'elles sont tout particulièrement compatibles avec le schéma à rejet de la relative :

- (59) Voicy mes leçons. **Celuy-là** y a mieux proffité, **qui les fait**, que **qui les sçait**. (Montaigne 1592)
- (59a) ??**Celuy-là qui les fait** y a *mieux* proffité *que* [celuy] qui les **sçait**. (exemple modifié)
- (60) **Celui-là** n'est pas raisonnable à **qui** le hasard fait trouver la raison, **mais celui qui** la connaît, **qui** la discerne, et **qui** la goûte. (La Rochefoucauld 1665)
- (60a) ??**Celui-là à qui** le hasard fait trouver la raison n'est pas raisonnable, **mais** [est raisonnable] **celui qui** la connaît, **qui** la discerne, et **qui** la goûte. (exemple modifié)
- (61) Car quand tu romperois ores ces iniques portes, et sans estre entendus, demain y auroit par la maison de mon pere un terrible souspeçon de mon erreur. Et d'autant que *la faute* est plus grande, plus **celuy là** est grand **qui** *la* commet, *elle* seroit en un instant divulguee par la ville. (Lavardin 1578)
- (61a) ??Et d'autant que *la faute* est plus grande, plus **celuy là qui la** commet est grand, *elle* seroit en un instant divulguee par la ville. (exemple modifié)

La construction à relative différée a l'avantage de permettre un contraste de manière contiguë. Si on accolait le relatif au démonstratif (59a), les éléments contrastés (*fait* vs *sait*) seraient plus éloignés l'un de l'autre (la stratégie est peut-être jugée moins optimale). De plus, on ne pourrait pas faire l'économie du démonstratif – entre crochets dans (59a) ; seul le rejet autorise l'ellipse. Dans (60), les relatives contrastées sont placées côte à côte, contrairement à (60a). En outre, la variante (60a) montre qu'il est compliqué de faire coexister l'accolement du couple démonstratif-relatif (*celuy-là qui...*) avec l'ellipse du SV (*est raisonnable*, ajouté entre crochets). Dans (61), il y a

une proximité entre les clitiques *la* et *elle*, qui anaphorisent l'objet *faute*. Si on écrit (61a), la distance entre les deux pronoms coréférents augmente et la construction est peut-être perçue comme moins intelligible.

Le choix de la construction à rejet de la relative est justifié par la contiguïté qu'elle permet entre les éléments contrastés ou comparés, et – conséquence de cette contiguïté – par les phénomènes d'ellipse qu'elle autorise.

4.2.3. Une stratégie d'inversion comme alternative

Il existe une stratégie d'inversion qui joue un rôle proche de celui du tour à rejet de la relative. Cette stratégie est parfois exploitée comme une option alternative pour promouvoir la relative :

- (62) **Celuy** n'est pas heureux **qu'**on montre par la rüe,
Que le peuple cognoist, **que** le peuple salüe,
Mais heureux est **celuy que** la gloire n'espoingt,
Qui ne cognoist personne & qu'on ne cognoist point. (Ronsard 1562-1563)
- (63) Senecque, auteur de grande reputation, disoit **cestuy-la** estre grandement à louer **qui** prise autant les vaisseaux de terre comme s'ils estoient d'argent, *mais beaucoup plus de louange* merite **celuy qui** n'estime non plus la vaisselle d'or ou d'argent que si elle estoit de terre. (Estienne C. 1561)

Dans (62) et (63), la construction à rejet du relatif est suivie d'un cas d'inversion : le régime direct (*heureux, beaucoup plus de louange*) est antéposé, alors que le sujet (la relative *celuy qui x*) est promu en position de rhème par défaut. Dans les deux fragments, le connecteur *mais* articule les deux stratégies de linéarisation.

Il s'agit aussi d'un cas de contraste (de rhèmes), mais dans les exemples (62) et (63) le contraste (*pas heureux vs heureux*) marqué par *mais*, se fait entre deux constructions distinctes. Dans (59)-(60) *supra* (§ 4.2.2), le contraste était réalisé au sein de la même construction.

4.2.4. La réduction de la distance entre le démonstratif et le relatif

En raison sans doute de contraintes mémorielles, une stratégie d'extraposition consistant à sortir un élément du moule *celuy... qui...* permet de réduire la distance entre le démonstratif et le relatif :

- (64) *Bien fortuné celuy* se pouvoit dire,
Qui vint, affin qu'en voyant il vainquist : (Scève 1544)
- (65) Si ce qui n'est qu'ombrage, ou qu'un esbauchement
De la vraye semblance, à **celle** se conseille
Qui tuë les vivantz, et les mourantz esveille : (La Gessée 1583)

Dans (64) et (65), le complément du verbe pronominal (*bien fortuné, de la vraie semblance*) est antéposé. Dans (66), l'infinitive (*chanter et rire*) est postposée après la relative (elle est non contiguë à l'auxiliaire *doit*) :

- (66) **Celuy** doit **qui** est en bon-heur
Chanter et rire,
 Mais il faut qu'un homme en malheur
 Tousjours soupire. (Garnier 1585)

Les contraintes métriques et rythmiques jouent probablement également un rôle ici.

Il est délicat de se prononcer sur les principes de linéarisation au XVI^e siècle et sur la stratification informationnelle dans les textes de cette époque, mais il semble qu'on puisse dégager deux tendances : l'une, marginale, consiste à réduire la distance entre le démonstratif et le relatif ; l'autre, mieux représentée, vise à tirer parti de la position de la relative pour la complexifier ou la démultiplier (*supra*, § 4.2.1).

5. REPÉRAGES RÉFÉRENTIELS

On a montré que le schéma à renforcement, sous-représenté au XVI^e siècle, évinçait progressivement le schéma non renforcé. Mais au XVI^e siècle, y compris dans sa première partie, on rencontre déjà des exemples renforcés. Une explication à cela peut être qu'il ne s'agit pas de la même construction (cf. ex. 3 à 5 *supra*). Mais on peut se demander s'il n'y a pas, dans certaines occurrences de notre construction, des raisons (macro-)textuelles à la présence précoce de ces formes renforcées. On compare ci-dessous les structurations (α) et (β).

5.1. Anaphores indirectes

On peut faire l'hypothèse que la présence de la forme renforcée s'explique parfois par le caractère repéré (i.e. introduit dans le cotexte) du référent nommé par *celuy là*. Dans les fragments (67) et (68), la désignation d'une classe (*ceux qui, aux seigneurs de Montmord et de l'Assigni*) est introduite, puis un membre de la classe (*celuy-là*) est extrait, désigné de manière générique :

- (67) Jamais aux bas mortels les Immortels ne rendent
 Une assurance entiere, et tousjours *ceux qui* tendent
 à la gloire plus haute ont leurs ames estreintes
 Aux soucis, aux travaux, aux songes, et aux craintes.
Mais en vain **celuy-là** se tourmente et soucie,
Qui soit heur, soit malheur, dessus les Dieux appuye
 Le hasart de ses faits : (Jodelle, 1573)
- (68) Et pour cette cause, c'est une reigle en la bouche de tous les hommes de
 guerre de nostre temps, qu'il ne faut jamais que le gouverneur en une

place assiegée sorte luy mesmes pour parlementer. Du temps de nos peres cela fut reproché *aux seigneurs de Montmord et de l'Assigni*, deffendans Mouson contre le comte de Nansaut. Mais aussi à ce conte, **celuy-là** seroit excusable, **qui** sortiroit en telle façon, que la seureté et l'avantage demeurast de son costé : (Montaigne 1592)

Le connecteur *mais* marque le contraste entre le nom de classe et le nom d'individu singulier (à valeur non spécifique). Il semble là également que ce schéma favorise le renforcement du démonstratif.

5.2. Référents en concurrence

La forme renforcée est également bien représentée lorsqu'il y a plusieurs référents en concurrence :

- (69) Parquoy comme les *Apostres* ne représentoyent pas sans cause par l'huile la grâce qui *leur* avoit esté baillée en charge, pour donner à cognoistre que c'estoit la vertu du saint Esprit, non pas la *leur*, aussi du contraire **ceux cy** sont grandement injurieux au S. Esprit, **qui** disent qu'une huile puante et de nulle efficace est sa vertu. (Calvin 1560)
- (70) Pourquoi sera puni un meurtrier qui a tué celuy auquel Dieu avoit fini la vie ? Bref, si toutes telles manières de gens servent à la volonté de Dieu pourquoy les punira-on ? Mais je nie qu'ils y servent. Car nous ne dirons pas que *celuy qui* est mené d'un mauvais coeur s'adonne à servir à Dieu, veu qu'il veut seulement complaire à sa meschante cupidité. **Cestuy-là** obtempère à Dieu **qui**, estant enseigné de sa volonté, va où elle l'appelle. (Calvin 1560)
- (71) Mais sçavoir quel est le plus honneste, juste et utile, quel plus deshonneste, plus injuste et moins utile, il est souvent très difficile et appartient à la prudence et suffisance. Il semble qu'en tels destroits le plus seur et meilleur est de suivre la nature, et juger **celuy-là** le plus juste et honneste **qui** approche plus de la nature, **celuy** plus injuste et deshonneste **qui** est le plus eslongné de la nature. Aussi avons-nous dict que l'on doit estre homme de bien par le ressort de la nature : employez ceste reigle au faict d'Origene, et vous jugerez bien. (Charron 1601)

Dans (69), le contraste entre *les Apostres / leur* et *ceux cy* (qui n'anaphorise pas *les Apostres*) est explicitement verbalisé (*du contraire*). Dans (70), *celuy* nomme un référent distinct de celui nommé par *cestuy-là* : on pourrait avoir un connecteur adversatif, comme dans (69) : *cestuy-là en revanche obtempère à Dieu qui...* Dans (71), (qui est déjà un exemple du XVII^e siècle) le renforcement sur-marque le contraste entre deux référents distincts désignés respectivement par *celuy-là* et *celuy*. Cela explique que Charron (qui privilégie par ailleurs massivement le schéma ancien) utilise ici les deux variantes.

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, les cas de renforcement étaient généralement motivés (référent repéré, i.e. anaphorisé ou contrasté). Ensuite, une

période de variation libre a précédé l'élimination de la variante ancienne dès le milieu du XVII^e siècle.

Considérons la paire d'exemples (72) et (73), très similaires (*des deux celui-là* vs *celuy des deux*) :

- (72) Et mon refus du moins autant que vous l'oblige. / Vous estes donc les seuls que je veux regarder. / Mais avant qu'à choisir je m'ose hasarder, / Je voudrois voir en vous quelque preuve certaine, / Qu'en moy, c'est moy qu'on ayme, et non l'éclat de Reyne / L'amour n'est, ce dit-on, qu'une union d'esprits, / Et je tiendrois *des deux celui-là* mieux espris / **Qui** favoriseroit ce que je favorise, / Et ne mépriseroit que ce que je méprise, / **Qui** prendroit en m'aymant mesme coeur, mesmes yeux ; (Corneille 1650)
- (73) [...] mais, pouvant *l'un et l'autre* estre victorieux, / **celuy des deux** vaincra, **qui** craindra plus les cieux. (Chapelain 1656)

Dans (72), le démonstratif renforcé (*celuy-là*) permet de singulariser un des deux référents introduit au préalable par *des deux*. Dans (73), *des deux* remplit le même rôle que *-là* en déterminant (certes minimalement) le référent, déjà introduit par *l'un et l'autre* : si on avait *celui-là des deux*, ce serait doublement déterminé. S'il n'est pas renforcé par *-là*, bien qu'il s'agisse d'un exemple tardif (milieu du XVII^e siècle), c'est parce que *des deux* se substitue à *-là*, avec une fonction similaire.

Avec les exemples (67) à (71), on a expliqué l'apparition précoce de formes renforcées. Le cas de figure (73), lui, donne une explication à la persistance tardive de certaines formes non renforcées.

5.3. Contrainte métrique

La présence ou l'absence de renforcement peut parfois être justifiée par des contraintes métriques, comme on l'a souligné à propos de l'extrait de *La Taille* (43) :

- (74) **Celuy** conte deux fois **qui** conte sans son hoste. (Schélandre 1628)
- (75) **Celuy-là** fait le crime à **qui** le crime sert. (Corneille 1639)

Ainsi, dans (74), le renforcement au moyen de l'adverbe *-là* introduirait une syllabe de trop. Dans (75), c'est au contraire le non renforcement qui condamnerait l'alexandrin.

6. LE DISCOURS GRAMMATICAL DE L'ÉPOQUE COMME RÉVÉLATEUR

Voyons la position de Meigret à l'égard de la possibilité de renforcement du démonstratif :

De *ce* est encore composé *çil* ou *çeluy* qui est un démonstratif indéterminé et qui a besoin de la suite d'un relatif pour déterminer ce qu'il démontre :

tellement que si nous disons *celuy et bon*, la chose démontrée est incertaine : pour autant qu'il n'est pas démonstratif de choses présentes : au reste, il n'est point noté des articles *le, la, les* ni gouverné de ces autres prépositions dont nous avons parlé : ni ne souffre aussi *cy* ni *la* : parce qu'ils sont adverbess locaux : et par conséquence ils font démonstration déterminée et présente : parquoy *celuy la* n'est pas bon français et est barbare, parce que ce *la* y est ajouté sans propos : comme quand on dit *celuy la et home de bien, qi sert bien Dieu* : ce *la* y est superflu et suffit *celuy et home de bien*. Ceux aussi abusent de termes qui usent de *çetuy la* pour *çetuy* : car *çetuy la* requiert démonstration déterminée de certaine chose. Et pour tant ceux qui disent *çetuy la me semble home de bien, qi sert Dieu* en parlant en termes généraux, sans détermination de certaine personne, parlent mal : car pour *çetuy la* il faut *celuy* sans *la*. (Meigret 1550 : 57-58)

Pour Meigret, *celuy et home de bien, qi sert bien Dieu* relève du bon usage, mais pas *celuy la et home de bien, qi sert bien Dieu*¹⁸. La forme renforcée est perçue comme malvenue parce qu'elle détermine immédiatement, alors que *celui* appelle précisément une détermination à distance. Autrement dit, le démonstratif employé absolument est cataphorique, alors que le renforcement donnerait l'instruction inverse, à savoir que le référent est « déterminé » – autrement dit, anaphorisé ou contrasté, c'est-à-dire repéré (j'ai essayé de le montrer avec les exemples 58 à 63). L'explication tient à la relation de projection mise en jeu. Pour Meigret, *celuy* projette une détermination, détermination que lui octroie ultérieurement la relative.

On remarque que Meigret cible le caractère parémique du tour lorsqu'il parle de « termes généraux, sans détermination de certaine personne ». Si le tour a une finalité proverbiale, alors on comprend qu'il ne requiert pas – je cite Meigret – « démonstration déterminée de certaine chose ».

Moins d'un siècle plus tard, la norme a changé. Le discours grammatical confirme en quelque sorte le changement linguistique. La position de Vaugelas est édifiante à cet égard : « quand le pronom relatif est séparé du démonstratif par un verbe qui est entre deux, alors il faut mettre la particule *là* » :

Jamais on ne doit user du pronom démonstratif avec la particule *là*, quand il est immédiatement suivi du pronom relatif *qui*, ou *lequel*, aux deux genres & aux deux nombres. Exemple, *ceux-là qui aiment Dieu, gardent ses commandemens*. C'est tres-mal parler, il faut dire *ceux qui aiment Dieu*, & ainsi des autres. Mais **quand le pronom relatif est séparé du démonstratif par un verbe qui est entre deux, alors il faut mettre la particule *là*, comme *ceux-là se trompent, qui croient, etc.*** Il n'est pas croyable combien de gens manquent à cela. Je ne sçay s'il est permis aux Poètes de s'en dispenser à l'imitation de celui qui a dit, *Mais qu'il soit une amour si forte, Que celle-là que je vous porte*, Mais je sçay bien qu'en prose la règle est inviolable, &

¹⁸ On notera que Meigret met en pratique sa mise en garde lorsqu'il écrit : « **Ceux** aussi abusent de termes **qui** usent de *çetuy la* pour *çetuy* ».

qu'en vers l'oreille est d'autant plus choquée de cette façon de parler, que la poésie doit être plus douce que la prose. Qui oseroit nier qu'il ne soit mieux dit en prose & en vers, *qu'il soit une amour plus forte, que celle que je vous porte*, que non pas, *que celle-là que je vous porte* ? (Vaugelas 1647 : 325 ; je souligne en gras)

Différer la relative est une façon d'éviter la forme *celui-là qui* stigmatisée par Vaugelas (et d'autres). Ménage a la même position que Vaugelas :

Ménage admet aussi *celui-là* avec un pronom relatif quand ce dernier en est séparé par un verbe : « car alors, dit-il, la particule *là* se joint élégamment au pronom démonstratif ». Ex. : *Ceux-là se trompent qui croient*, etc. (Haase 1898 : 47n)

Ces jugements normatifs sont particulièrement instructifs parce qu'ils évoluent parallèlement au changement linguistique.

La norme contemporaine est comparable, à ceci près que le tour est tenu pour un archaïsme littéraire :

L'emploi de *là* s'impose dans le cas où *celui* se trouve séparé du relatif par un verbe : *Celui-là est véritablement malheureux qui n'espère plus rien*. Cette construction est cependant plutôt littéraire. Dans la langue parlée on préfère dire p. ex. : *Il est plus fort que moi, celui qui connaît les femmes*. (Sandfeld 1965 : 231)

CONCLUSION

Lorsque la forme renforcée devient la norme, la **représentativité** de la construction recule. Il y a au moins deux raisons à cela.

- a) La spécialisation parémique explique (en partie) le recul de représentativité de la construction. Il s'agit d'un genre plus confidentiel, moins productif. Mais, corollairement, le moule parémique – conservateur – explique aussi que cette construction soit parvenue jusqu'à nous, du moins jusqu'au XXe siècle. Des proverbes comme tel est pris qui croyait prendre, encore bien vivants, permettent de perpétuer le schéma au-delà d'une réorganisation systémique.
- b) La représentativité baisse aussi parce que la forme renforcée avait des concurrents (par exemple la structure accolée *celui qui...*) que n'avait pas la forme non renforcée. La forme non renforcée remplissait sans doute un rôle qu'elle était la seule à remplir (cet effet projetant), ce qui explique sa fortune. En effet, le renforcement du démonstratif entraîne la perte de l'effet projetant, et cela semble rendre oiseux le rejet du relatif. A quoi bon différer la détermination, alors que la forme renforcée donne en quelque sorte l'instruction inverse, à savoir que le référent est repéré (« déterminé » dans les termes de Meigret) ?

Il est en revanche plus difficile d'expliquer pourquoi le modèle ancien (projetant) disparaît au profit d'un modèle moderne non projetant donc moins singulier, donc davantage en concurrence avec les versions accolées comme *celui qui...* Il disparaît alors même qu'il est le seul à faire ce qu'il fait. Il me semble que l'on peut formuler deux hypothèses, l'une qui concerne une évolution du démonstratif (a), l'autre qui situe le moteur du changement linguistique au niveau de la construction dans son entier (b) :

- a) Est-ce le signe d'un déplacement de valeur du démonstratif qui en vient à requérir une forme de détermination immédiate ? (au moyen de *là* ou d'une soudure entre le démonstratif et le relatif). Un déplacement de la valeur du démonstratif ferait qu'il réclamerait une proximité avec la relative dont il est l'antécédent.
- b) Est-ce la construction ancienne (α) qui donne lieu à une situation de réanalyse ? La relative tendrait à se désolidariser, à être postposée. Autrement dit, plutôt que de fonctionner à la manière d'une « corrélation » avec une interdépendance des deux éléments qui se sélectionnent mutuellement (*celui SV₂* et *qui SV₁*), la construction aurait tendance à être tenue pour segmentée. Le renforcement pourrait constituer l'indice formel que la réanalyse est suivie d'effets, c'est-à-dire qu'elle débouche sur un changement linguistique. Le renforcement pourrait expliquer aussi que le relatif tende à s'analyser par proximité, et donc à exclure le schéma à relatif différé.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULD A. et NICOLE P. (1662). *La logique ou l'art de penser*. Paris : Champion, 2011.
- BURIDANT C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.
- COMBETTES B. (1983). *Pour une grammaire textuelle : la progression thématique*. Bruxelles : A. De Boeck ; Paris-Gembloux : J. Duculot,
- CORMINBOEUF G. (2013). Corrélation et rection. In : O. Inkova et P. Hadermann (éds), *La corrélation : aspects syntaxiques et sémantiques*. Genève : Droz, 41-55.
- ESTIENNE R. (1557). *Traicté de la grammaire francoise*. Genève : Slatkine reprints 1972.
- GUILLOT C. (2003). Grammaticalisation et système de la référence : *celui, icelui, cest, cestui* et *ledict* dans un texte du début du XV^e siècle. *Verbum* XXV-3, 369-379.

- HAASE A. (1969=1898). *Syntaxe française du XVIIème siècle*. Paris : Delagrave et Muenchen : Hueber.
- INKOVA O. (2013). Domaines de la corrélation en russe. In : O. Inkova et P. Hadermann (éds), *La corrélation. Aspects syntaxiques et sémantiques*. Genève : Droz.
- MARCHELLO-NIZIA C. (2006). From personal deixis to spatial deixis : the semantic evolution of demonstratives from Latin to French. In : M. Hickmann et S. Robert (eds), *Space in Languages. Linguistic Systems and Cognitive Categories*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 103-120.
- MEIGRET L. (1550). *Tretté de grammere françoeeze*. Tübingen : G. Narr 1980.
- MINARD A. (1936). *La subordination dans la prose védique*. Paris : Les Belles Lettres.
- PAGANI C. (2010). Les relatives sans antécédent. Subordonnées ou corrélatives ? In : M.-J. Béguelin, M. Avanzi et G. Corminboeuf (éds), *La parataxe. Structures, marquages et exploitations discursives*, tome 2. Berne : P. Lang, 241-255.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- SANDBELD K. (1965). *Syntaxe du français contemporain. Les pronoms*. Paris : Champion.
- TRASK R. L. (1993). *A Dictionary of Grammatical Terms in Linguistics*. London / New York : Routledge
- VAUGELAS C. F. (1647). *Remarques sur la langue françoise*. Paris : J. Camusat et P. le Petit.
- WILMET M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.